

TABLEAU DE BORD DE LA CONJONCTURE EN HAUTE-NORMANDIE

1er trimestre 2007

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE NATIONAL

Au 1er trimestre 2007, le Produit intérieur brut (PIB) de la France progresse de 0,5 %, comme au 4e trimestre 2006 (1). Les dépenses de consommation des ménages accélèrent légèrement (+ 0,3 % après + 0,2 % au 4e trimestre 2006). La situation du commerce extérieur français s'améliore : les exportations augmentent sensiblement (+ 1,5 % après + 0,6 % au 4e trimestre 2006), tandis que les importations progressent plus modérément (+ 0,6 % comme au trimestre précédent).

Le taux de chômage (2) continue de diminuer. Il s'élève à 8,3 % de la population active au 31 mars 2007 (soit 0,3 point de moins qu'au trimestre précédent). Au 4e trimestre 2006, l'emploi salarié marchand progressait de 0,2 % comme au 3e trimestre.

SYNTHÈSE DE LA CONJONCTURE RÉGIONALE AU 1ER TRIMESTRE 2007

Au 1er trimestre 2007, le chômage poursuit son recul en Haute-Normandie pour atteindre 9,1 % de la population active au 31 mars. Sur un an, le chômage a ainsi diminué de 1 point.

Le niveau de l'emploi salarié haut-normand reste stable au 4e trimestre 2006 (3), après avoir progressé de 0,4 % au trimestre précédent. L'emploi reste à la hausse dans la construction (+ 0,9 %) et les services (+ 0,5 %) mais se tasse dans le commerce (- 0,1 %) et chute fortement dans l'industrie (- 1,1 %).

Les créations d'entreprises connaissent une progression soutenue. En Haute-Normandie, elles augmentent de 10,7 % au 1er trimestre et restent bien orientées sur un an (+ 8,6 %).

Au 1er trimestre 2007, la chute de la valeur des échanges de produits pétroliers, en lien avec la baisse du prix du pétrole, entraîne une diminution des exportations haut-normandes (- 1,8 %, à 5,9 milliards d'euros) et surtout des importations (- 7,4 %, à 6,7 milliards d'euros). Cependant, les échanges des autres produits gardent une bonne orientation. Sur les quatre derniers trimestres, la valeur des exportations comme des importations a augmenté de 12 %.

L'activité dans la construction reste élevée au 1er trimestre. Avec 3 300 mises en chantier en Haute-Normandie, la construction de logements reste stable par rapport au trimestre précédent mais progresse de 42 % sur un an. Les surfaces de locaux non résidentiels mises en chantier augmentent également. Sur un an, leur progression en Haute-Normandie est nettement plus soutenue qu'au plan national (+ 28 % contre + 4 %).

Au 1er trimestre 2007, la fréquentation des structures hôtelières haut-normandes est en baisse (- 1,1 % par rapport au 1er trimestre 2006). Les nuitées vendues à la clientèle française conservent une orientation à la hausse (+ 7,9 %) mais ne suffisent pas à compenser le fort recul de la fréquentation étrangère (- 30,7 %).

Les chefs d'entreprises interrogés par la Banque de France estiment que l'activité industrielle a progressé tout au long du 1er trimestre 2007, y compris dans l'industrie automobile. Dans l'industrie, les effectifs se stabilisent. La demande est jugée supérieure à la normale et les perspectives pour les prochains mois semblent favorables. Dans les services marchands, l'activité est stable mais supérieure au niveau qu'elle enregistrait au 1er trimestre 2006. Les effectifs augmentent et les prévisions sont favorables pour les prochains mois.

(1) Au 1er trimestre 2007, une nouvelle méthodologie des comptes nationaux entre en vigueur dans un souci d'harmonisation européenne. Les données historiques présentées ici ont été recalculées selon cette nouvelle comptabilité.

(2) Du fait du report à l'automne 2007 du calage national annuel sur les résultats de l'enquête emploi, les séries régionales et départementales de chômage BIT restent provisoires. En 2006 et 2007, ces séries traduisent essentiellement les variations du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie 1, 2 et 3 hors activité réduite inscrits à l'ANPE.

(3) dernier chiffre connu.



INDUSTRIE ET SERVICES MARCHANDS : orientation favorable de l'activité

Dans l'industrie, tout au long du 1er trimestre 2007, l'activité connaît une progression constante, après avoir faibli en fin d'année 2006. La demande est dynamique, et se situe à un niveau supérieur à celui qu'elle enregistrait à la même période en 2006. Les progrès concernent, à des degrés variables, l'ensemble des secteurs industriels, y compris l'automobile. En effet, contrairement aux trimestres précédents, l'industrie automobile connaît une orientation positive de son activité tout en conservant des capacités de production disponibles. Dans l'industrie, les carnets de commandes sont bien étoffés, largement supérieurs à la normale. Les effectifs se stabilisent, les réductions sur certains sites étant compensées par un recours accru à l'intérim ou au personnel saisonnier. Malgré le coût élevé des matières premières et la montée de l'euro face au dollar, les perspectives pour les prochains mois sont favorables et s'inscrivent dans le mouvement positif observé depuis le début de l'année.

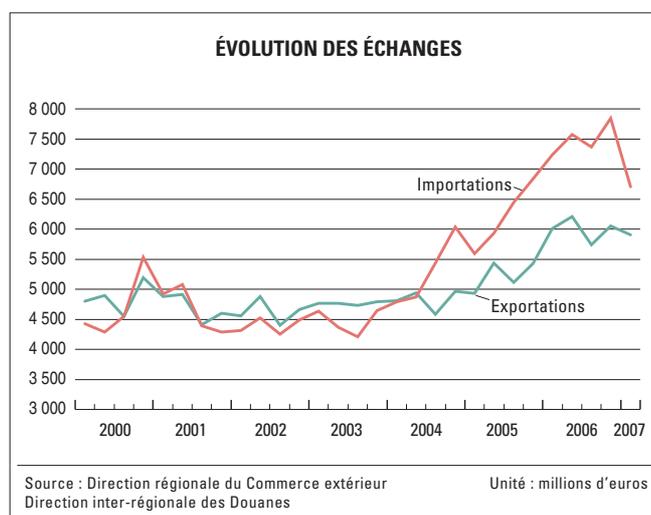
Dans les services marchands, l'activité au 1er trimestre 2007 reste stable mais dépasse le niveau qu'elle enregistrait sur la même période en 2006. Les principaux secteurs à bénéficier de cette bonne orientation sont le transport routier, la location automobile et le nettoyage. Par rapport à 2006, les effectifs ont été significativement renforcés dans l'ensemble du secteur. Grâce à une demande bien orientée, les prévisions sont favorables pour les prochains mois □

COMMERCE EXTÉRIEUR : baisse des échanges de produits pétroliers

Au 1er trimestre 2007, les exportations haut-normandes s'élèvent à 5 902 millions d'euros, soit 1,8 % de moins qu'au même trimestre de 2006. Parallèlement, avec 6 701 millions d'euros, les importations reculent de 7,4 %. Ces diminutions sont le fait de la baisse du prix du pétrole. En effet, en dehors des combustibles et carburants, les échanges haut-normands restent en hausse (+ 1,9 % pour les exportations, + 13,1 % pour les importations).

Malgré une baisse de 20 % au 1er trimestre 2007, les ventes de produits pétroliers raffinés restent en tête des exportations régionales (14 % du total). A l'inverse, les ventes de produits de la pharmacie et de la chimie organique progressent (respectivement + 9 % et + 4 %). En 4e position, les exportations de produits automobiles régressent de 22 % et englobent 8,3 % du total. Du côté des importations, les hydrocarbures et les produits pétroliers raffinés subissent de fortes baisses (respectivement - 22 % et - 26 %) et totalisent 47,1 % des achats. Inversement, les importations de produits de la chimie organique augmentent fortement (+ 66 %) et ceux de produits pharmaceutiques progressent de 5 %.

Sur un an, les exportations et importations haut-normandes s'élèvent à 23,9 et 29,5 milliards d'euros. Leurs augmentations par rapport aux quatre trimestres précédents restent plus sou-

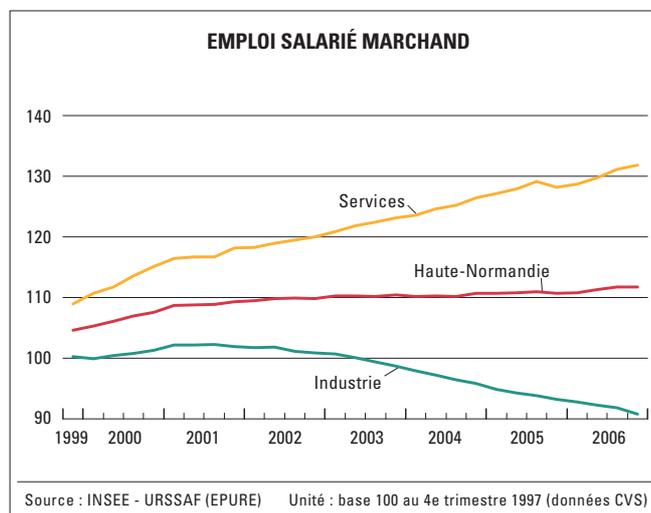


nues qu'au plan national (respectivement + 11,5 % et + 12,2 %, contre + 6,8 % et + 7,1 %). En ce qui concerne le montant global des échanges, la Haute-Normandie se positionne toujours au 4e rang des régions françaises, avec 6,6 % du total national □

EMPLOI SALARIÉ MARCHAND NON AGRICOLE (hors intérim) : pertes marquées dans l'industrie

Au 4e trimestre 2006, l'emploi salarié en Haute-Normandie reste stable par rapport au trimestre précédent. Cette atonie résulte de tendances opposées dans les deux départements (+0,1% en Seine-Maritime, - 0,1 % dans l'Eure). Les effectifs s'accroissent toujours dans la construction et les services (respectivement + 0,9 % et + 0,5 %), mais de manière moins dynamique qu'aux trimestres précédents. A l'inverse, l'emploi se tasse légèrement dans le commerce (- 0,1 %) et subit des pertes marquées dans l'industrie (- 1,1 %).

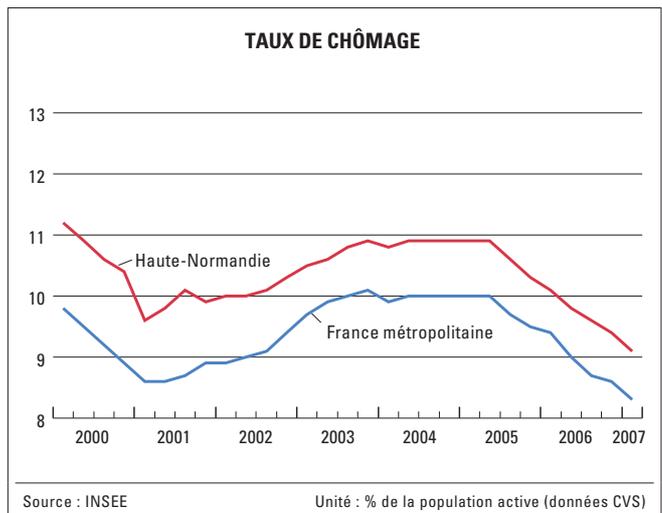
De fin 2005 à fin 2006, l'emploi salarié progresse de 0,9 % en Haute-Normandie. La forte baisse des effectifs industriels (- 2,6 %) est compensée par la bonne orientation des autres secteurs, surtout de la construction (+ 4,1 %). Cependant, les évolutions sont contrastées entre les deux départements. En Seine-Maritime, l'emploi augmente de 1,4 %, grâce notamment à la construction et aux services (respectivement + 4,4 % et + 3 %). Au contraire, dans l'Eure, l'emploi diminue de 0,4 %, sous l'effet d'un fort recul dans l'industrie (- 3,9 %) □



TAUX DE CHÔMAGE : poursuite de l'amélioration

Au 31 mars 2007, le taux de chômage corrigé des variations saisonnières en Haute-Normandie atteint 9,1 % de la population active. Il poursuit ainsi son recul (- 0,3 point par rapport au 31 décembre), comme au plan national (- 0,3 point, à 8,3 % de la population active). Cette amélioration bénéficie à l'Eure et à la Seine-Maritime (- 0,3 point dans les deux cas).

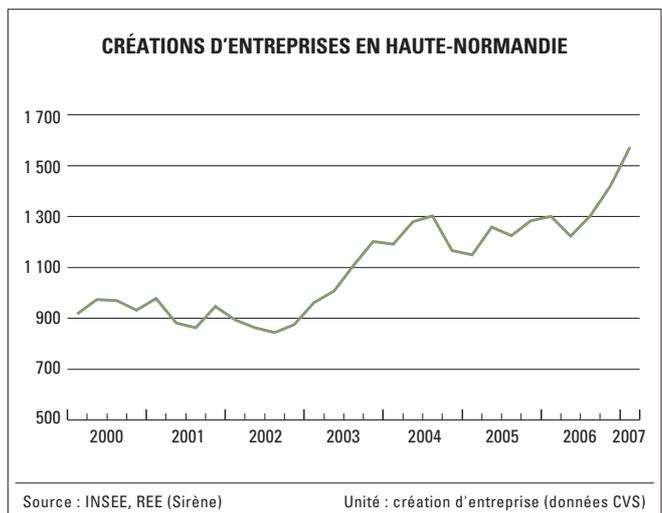
Par rapport au 31 mars 2006, le taux de chômage est toujours en nette diminution en Haute-Normandie (- 1 point). Cette amélioration est légèrement plus marquée en Seine-Maritime que dans l'Eure (respectivement - 1,1 point et - 1,0 point). Au plan national, le chômage recule de 1,1 point sur un an □



CRÉATIONS D'ENTREPRISES : en hausse

Au 1er trimestre 2007, 1 670 entreprises ont été créées en Haute-Normandie. En données corrigées des variations saisonnières, le nombre de créations augmente de 10,7 % par rapport au trimestre précédent. Le commerce, les services aux particuliers et l'hôtellerie sont les secteurs les plus dynamiques (respectivement + 14 %, + 24 % et + 30 %). Dans les services aux entreprises, les créations augmentent plus modérément (+ 6 %). A l'inverse, elles diminuent légèrement dans la construction (- 1,7 %). Au plan national, cette progression est moins marquée (+ 3,6 %).

En données cumulées sur un an, les créations d'entreprises sont en nette hausse en Haute-Normandie (+ 8,6 %). Cette tendance est généralisée aux principaux secteurs et s'observe également au plan national (+ 6,1 %) □



DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES : retour à un niveau assez élevé

Au 4e trimestre 2006, 210 entreprises ont fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire en Haute-Normandie. En valeur corrigée des variations saisonnières, le nombre de défaillances d'entreprises augmente de 7,6 % par rapport au trimestre précédent. Au plan national, les défaillances suivent une tendance inverse (- 7 %).

En données cumulées sur un an, les défaillances d'entreprises sont en baisse en Haute-Normandie (- 4 %). Cette amélioration profite surtout aux services aux particuliers et à l'hôtellerie-restauration. Au plan national, les défaillances reculent également, de manière plus marquée (- 8,3 % en cumul annuel) □

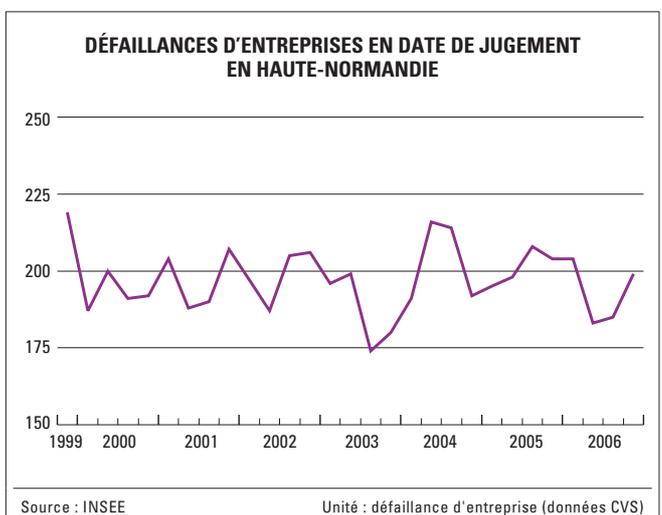
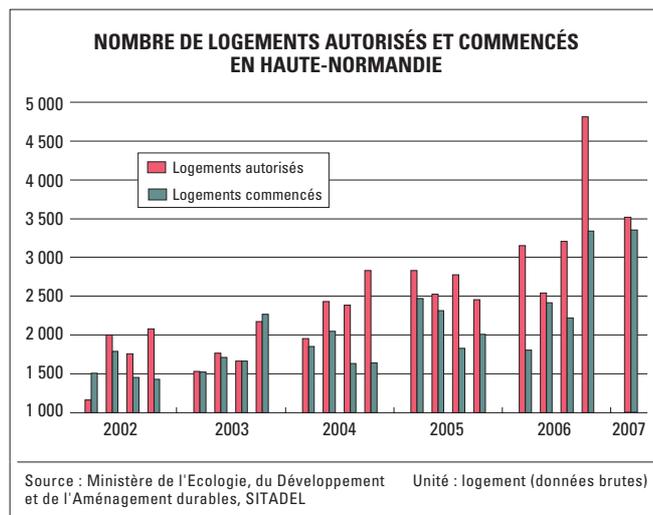


TABLEAU DE BORD DE LA CONJONCTURE EN HAUTE-NORMANDIE

LOGEMENTS MIS EN CHANTIER : niveau toujours très élevé

Au 1er trimestre 2007, 3 344 logements ont été mis en chantier en Haute-Normandie. Stable par rapport au trimestre précédent, ce chiffre reste à un niveau très élevé. En données cumulées sur un an, le nombre de mises en chantier atteint 11 325 logements, soit 42 % de plus que sur les quatre trimestres précédents. Cette progression est particulièrement marquée pour les logements collectifs (+ 85 % sur un an). A l'inverse, au plan national, la construction de logements se tasse légèrement (- 2,1 % sur un an).

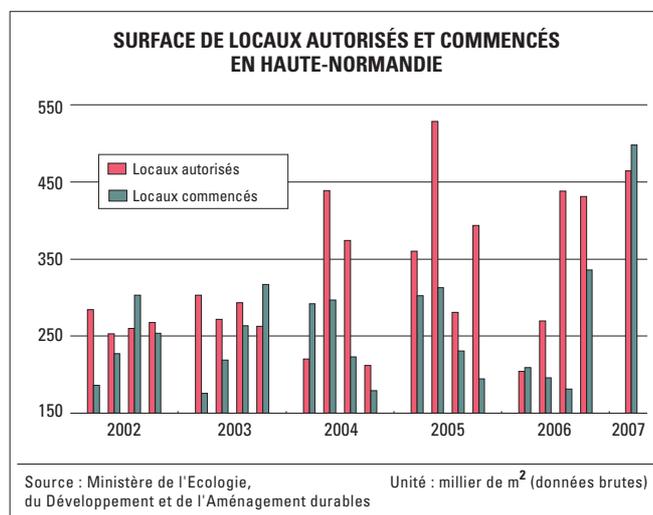
Au 1er trimestre 2007, le nombre de logements autorisés en Haute-Normandie diminue fortement par rapport au trimestre précédent (- 27 %) mais reste à la hausse sur un an (+ 29 %). Au plan national, les logements autorisés suivent la même tendance mais de façon moins marquée (+ 5,9 % sur un an) □



LOCAUX MIS EN CHANTIER : en forte augmentation

Au 1er trimestre 2007, les surfaces de locaux non résidentiels mises en chantier en Haute-Normandie s'élevaient à 497 900 m². Pour le deuxième trimestre consécutif, elles enregistrent une forte hausse (+ 48 % par rapport au 4e trimestre 2006), favorisée notamment par les locaux industriels. En données cumulées sur un an, elles progressent de 28 % en Haute-Normandie contre seulement + 4 % au plan national.

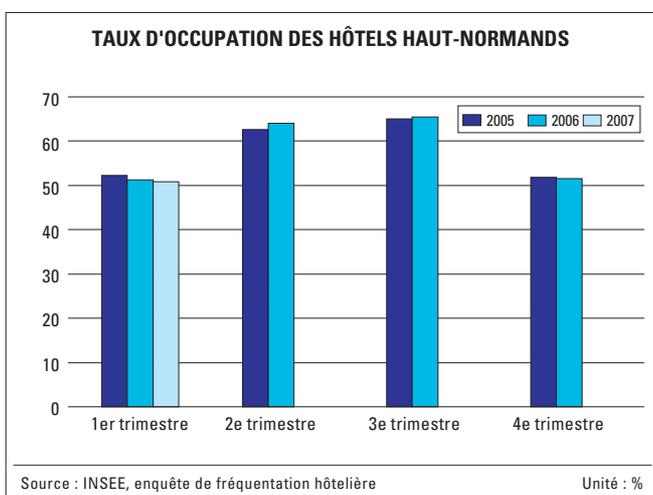
Les autorisations de construire des locaux non résidentiels progressent de 7,8 % en Haute-Normandie. En données cumulées sur un an, elles augmentent de 14 %, croissance plus soutenue qu'au plan national (+ 4 %) □



FRÉQUENTATION HÔTELIÈRE : fort recul de la fréquentation étrangère

Au 1er trimestre 2007, 560 338 nuitées ont été vendues dans les hôtels haut-normands. Ainsi, la fréquentation hôtelière diminue de 1,1 % par rapport au même trimestre de l'année précédente. Cette baisse est fortement marquée pour la clientèle étrangère (- 30,7 %). Le taux d'occupation des hôtels haut-normands s'élève à 50,9 %. Il diminue légèrement par rapport au même trimestre de l'année précédente (- 0,3 point), alors qu'il progresse au plan national (+ 1,7 point).

En données cumulées sur un an, les nuitées vendues en Haute-Normandie reculent de 1,9 %. Cette baisse de fréquentation concerne la clientèle étrangère (- 15 % sur un an). Inversement, la fréquentation de la clientèle française et les nuitées vendues en hôtellerie classée 2 étoiles sont en progression en Haute-Normandie (respectivement + 3,7 % et + 1,6 % sur un an). Au plan national, la tendance générale est inverse et les nuitées vendues augmentent de 1,3 % sur un an □



SOURCES ET MÉTHODOLOGIE

OPINION DES CHEFS D'ENTREPRISES

L'enquête de conjoncture est effectuée par les unités de la Banque de France de Haute-Normandie auprès d'un échantillon représentatif composé d'entreprises appartenant à tous les secteurs de l'économie régionale. Les informations sont recueillies au cours d'entretiens avec les chefs d'entreprise ; elles sont pondérées en fonction de l'importance de chaque unité de production au sein de sa branche et, dans l'industrie, par les poids respectifs des branches au niveau des agrégats. **Ces données ne sont pas corrigées des variations saisonnières.**

Cette enquête est réalisée chaque mois auprès d'un échantillon composé fin 2005 de 141 entreprises dans l'industrie et de 71 entreprises dans les services marchands.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Les statistiques de commerce extérieur sont établies par la Direction Générale des Douanes et Droits indirects. Les données sont présentées selon la Nomenclature Économique de Synthèse.

La valeur des marchandises est prise en compte au passage de la frontière, valeur CAF à l'importation, valeur FAB à l'exportation. Les valeurs sont exprimées en millions d'euros.

Sont comptabilisées à l'importation, les marchandises dont le lieu de destination réelle est situé dans les départements 27 et 76. Sont comptabilisées à l'exportation, les marchandises exportées à partir d'un lieu situé dans les départements 27 et 76. Les données n'intègrent pas les échanges de matériel militaire. Les données du commerce extérieur font l'objet de mises à jour régulières.

La détermination du commerce extérieur régional est donc sans relation avec la situation géographique du siège social de la société exportatrice ou importatrice. En conséquence, il convient de ne pas assimiler exportations et productions régionales, ni importations et consommations régionales. Les statistiques régionales du commerce extérieur reflètent avant tout le poids de la région dans le commerce extérieur français.

EMPLOI SALARIÉ MARCHAND

L'évolution de l'emploi est basée sur des données provisoires issues des bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC) adressés par les employeurs aux URSSAF et transmis trimestriellement à l'INSEE. Le système d'information EPURE (Extension du Projet Urssaf sur les Revenus et l'Emploi) de l'INSEE permet de fournir un indicateur trimestriel localisé de l'évolution de l'emploi salarié.

Les données concernent l'emploi salarié dans le secteur marchand, avec quelques restrictions. Sont ainsi exclus les secteurs relevant de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), l'administration, les postes et télécommunications, la Banque de France, les transports ferroviaires, la vente à domicile, et l'administration d'immeubles. Le personnel intérimaire, les effectifs de l'Éducation nationale, les stagiaires AFPA et les caisses de congés payés (CCP) sont également exclus.

Le champ étudié (secteur privé de l'industrie, de la construction, du commerce et des services) couvre 63,7 % de l'emploi salarié de la Haute-Normandie et 59 % de l'emploi total haut-normand. Il couvre le secteur de l'industrie à hauteur de 94 %, le BTP à 98 %, le commerce à 96 % et les services à 42 %.

TAUX DE CHÔMAGE

Le taux de chômage au sens du BIT, calculé par l'Insee, est issu de la synthèse de diverses sources statistiques et administratives. Le calcul du taux est effectué en rapportant le nombre de chômeurs (au sens du BIT) à la population active totale.

Au niveau national, le nombre de chômeurs au sens du BIT est déduit de l'enquête Emploi réalisée par l'Insee chaque année au mois de mars. Par ailleurs, des données portant sur les demandes d'emploi en fin de mois (DEFM) fournies par l'ANPE, par région, sexe et âge, sont disponibles chaque fin de trimestre.

Le chômage par région au sens du BIT est estimé en appliquant aux DEFM des coefficients de passage nationaux par sexe et âge issus de l'enquête Emploi. L'emploi qui figure au dénominateur du taux de chômage est établi par sexe à la date du 31 décembre de chaque année dans chaque région, à partir de sources administratives diverses. Cet «emploi au lieu de travail» est ensuite transformé en «emploi au lieu de résidence» à partir des résultats des recensements, puis établi sur une période trimestrielle.

Du fait du report à l'automne 2007 du calage national annuel sur les résultats de l'enquête emploi, les séries régionales et départementales de chômage BIT restent provisoires. En 2006 et 2007, ces séries traduisent essentiellement les variations du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie 1, 2 et 3 hors activité réduite inscrits à l'ANPE.

CRÉATIONS D'ENTREPRISES

Les statistiques sur les créations d'entreprises sont issues du Répertoire des entreprises et des établissements (REE - Sirene), géré par l'Insee en application du décret n°73-314 du 14 mars 1973. Toute entreprise, personne physique ou personne morale, est inscrite au répertoire lors de sa première déclaration de démarrage d'activité non salariée et reçoit un numéro d'identification unique.

À partir du 1er janvier 2007, date d'observation, la définition des créations d'entreprises qui sont dénombrées par l'Insee est modifiée. Elle s'appuie dorénavant, pour faciliter les comparaisons, sur les concepts harmonisés au niveau européen : une création d'entreprise correspond à l'apparition d'une unité légale exploitante n'ayant pas de prédécesseur. En particulier, les concepts de création pure et de réactivation ont été abandonnés et le phénomène de la reprise d'entreprise est désormais dissocié de celui de la création. Ces changements de concepts sont aussi l'occasion d'élargir le champ sur lequel portent les créations d'entreprises à l'ensemble des activités marchandes hors agriculture. En effet, la qualité du REE sur certains sous-ensembles, tels que les activités financières ou de location de biens immobiliers, permet désormais leur prise en compte.

Pour permettre des analyses sur longue période, la série des créations d'entreprises a été recalculée de 1993 à 2006.

DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES

Le jugement ordonnant l'ouverture de la procédure de redressement ou de liquidation judiciaire d'une entreprise fait l'objet d'une publication du Bodacc (Bulletin Officiel Des Annonces Civiles et Commerciales). À partir de ces annonces, l'Insee élabore des statistiques de défaillances d'entreprises, soit par date de publication, soit par date de jugement. Les statistiques sont présentées ici par date de jugement. Compte tenu des délais de publication dans le Bodacc, il faut attendre environ six mois pour que la statistique en date de jugement soit définitive. Le champ retenu englobe l'ensemble des secteurs d'activités sauf ceux relatifs à l'agriculture, l'administration, le secteur financier, l'éducation, la santé et l'action sociale et aux activités associatives (NAF 01 à 05, 65 à 67, 75, 80, 91 et 99).

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan dès lors qu'une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Elle intervient lorsque l'entreprise est en état de cessation de paiement. La statistique ne tient pas compte de l'issue de la procédure : liquidation de l'entreprise, poursuite de l'activité suite à un plan de continuation, reprise de l'entreprise suite à un plan de reprise.

Il ne faut pas confondre défaillance et cessation d'entreprise. La majorité des cessations, qui correspondent à l'arrêt total de l'activité économique de l'entreprise, sont consécutives à une mort « naturelle » de l'entreprise : le chef d'entreprise prend l'initiative de cesser son activité.

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET DE LOCAUX

Les statistiques sur la construction de logements sont réalisées par la Direction Régionale de l'Équipement (DRE) à partir des déclarations de permis de construire enregistrées dans le système SITADEL (Système d'Information et de Traitement Automatisé des Données Élémentaires sur les Logements et les locaux). Elles concernent les locaux et les logements ordinaires.

Les autorisations désignent les opérations de construction neuve de logements ou de locaux autres qu'habitation qui ont fait l'objet d'une décision d'autorisation de construire. C'est une décision prise par une autorité publique ayant compétence pour ce faire ; elle autorise l'édification d'une ou plusieurs constructions nouvelles ou la modification d'une ou plusieurs constructions existantes.

Une construction n'est considérée comme commencée dans SITADEL qu'après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire. Un chantier est considéré ouvert lorsque les fouilles en rigole ou les fondations sont entreprises sur une partie ou la totalité des constructions autorisées.

TOURISME

Les statistiques sur la fréquentation hôtelière proviennent des enquêtes mensuelles de fréquentation réalisées auprès de l'hôtellerie homologuée. Ces enquêtes, légalement obligatoires, sont effectuées par l'Insee à la demande du Ministère du Tourisme. La collecte est réalisée tous les mois de l'année auprès d'un échantillon d'hôtels homologués « tourisme » et classés 0 à 4 étoiles. Sont exclus du champ de l'enquête les hôtels n'ayant pas de classement tourisme.

L'activité hôtelière est mesurée en nombre de nuitées qui correspond au nombre total de nuits passées par les clients dans un hôtel. Ainsi un couple séjournant 3 nuits consécutives dans un hôtel correspondra à 6 nuitées de même que 6 personnes ne séjournant qu'une nuit. Le taux d'occupation correspond au rapport du nombre de chambres occupées au nombre de chambres réellement offertes.

Les hôtels sont homologués tourisme par avis préfectoral après délibération de la commission départementale d'action touristique. Ils sont classés en 6 catégories, de 0 à 4 étoiles Luxe, en fonction de leur confort, de leur équipement et de leurs services. Les critères de classement sont stricts et ont été définis par arrêté du 14 février 1986.

Du fait d'une rénovation de l'enquête, les données comparables ne sont disponibles que depuis janvier 2005.